

FEUILLE DE ROUTE DE L'ECRI VERS L'ÉGALITÉ EFFECTIVE



Publiée le 27 septembre 2019



European Commission
against Racism and Intolerance
ECRI
Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance



COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

I. Situation en matière de racisme et d'intolérance en Europe

1. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a été créée en 1994 lorsque l'Europe a connu, avec l'ouverture du « rideau de fer », une évolution aux dimensions historiques. L'ECRI est fière des résultats qu'elle a obtenus depuis sa création il y a 25 ans. Elle a mis en place une procédure largement respectée permettant d'effectuer un monitoring régulier de tous les États membres du Conseil de l'Europe et d'engager un dialogue avec les gouvernements sur leurs succès, tout comme leurs échecs, dans la lutte contre le racisme et l'intolérance et dans le développement d'une société inclusive et équitable. Ses travaux s'appuient sur la Convention européenne des droits de l'homme et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Ses recommandations de politique générale (RPG) établissent des normes dans toute une série de domaines et aident les gouvernements à élaborer leurs politiques.
2. L'ECRI note que les États membres sont de plus en plus conscients des phénomènes de racisme et d'intolérance et de leurs diverses formes, tant visibles que cachées. Nous pensons que les travaux de l'ECRI ont nettement contribué à la lutte contre le racisme et l'intolérance et en particulier à l'adoption par les États membres d'un cadre juridique de plus en plus solide contre les crimes de haine, les discours de haine et les discriminations. Les États membres ont aussi renforcé le cadre institutionnel de promotion de l'égalité et de protection des personnes et des groupes contre le racisme et l'intolérance, en particulier par la création d'organismes de promotion de l'égalité.
3. Parallèlement, l'ECRI rappelle que les racines profondément ancrées du racisme et de l'intolérance ont, à plusieurs reprises, conduit à des guerres et à des génocides catastrophiques. Si de nombreux progrès ont été faits depuis la création de l'ECRI, l'Europe a malheureusement été, ces dernières années, le théâtre de nouveaux mouvements racistes, homophobes et transphobes, parfois même avec le soutien de gouvernements. À l'ère actuelle de la mondialisation, de nombreuses personnes se sentent menacées et redeviennent sensibles au racisme et à la haine. Les responsables politiques, non seulement de partis marginaux mais aussi de plus en plus de partis traditionnels, ont joué sur les peurs et ont eu recours à une rhétorique xénophobe et ultranationaliste et au discours de haine populiste pour gagner des élections et du pouvoir. Les discours de haine se sont multipliés dans les médias sociaux et sur internet. Différents groupes, notamment les Roms, les musulmans, les juifs, les migrants, les personnes noires et les personnes LGBTI, sont

devenus les cibles de la haine et de la violence que cette même haine engendre. Des parallèles avec les développements qui ont débouché sur les périodes les plus terribles de l'histoire européenne se font jour.

4. Cette tendance a aussi donné lieu à de nouvelles tensions et à des conflits armés entre certains États membres et l'objectif du Conseil de l'Europe de parvenir à une plus grande unité et coopération en Europe a été remis en cause. Des efforts continus et une grande vigilance sont nécessaires pour mettre en place et maintenir des garde-fous puissants contre les formes persistantes et nouvelles de racisme et d'intolérance. Les États membres, l'ECRI et toutes les parties prenantes doivent continuer de conjuguer leurs efforts pour contenir ces menaces, garantir le respect de la dignité humaine et ouvrir la voie à une plus grande égalité en Europe.

II. Priorités de l'ECRI dans les années à venir

5. En ces temps difficiles, les travaux de l'ECRI sont aujourd'hui plus pertinents que jamais et nous sommes déterminés à les poursuivre. Dans les années à venir, l'ECRI mettra son sixième cycle de monitoring à profit pour contribuer à renforcer encore l'égalité et l'accès effectifs aux droits, notamment par la promotion de l'indépendance et de l'effectivité des organismes de promotion de l'égalité, l'éducation inclusive et l'égalité des personnes LGBTI. Nous mettrons aussi l'accent sur la lutte contre le discours de haine et la violence motivée par la haine et sur l'intégration inclusive, pierres angulaires servant à l'édification de sociétés diverses et équitables. L'ECRI continuera de plaider en faveur de conditions humaines pour tous les migrants et de préconiser des programmes généreux et effectifs pour leur intégration dans les pays d'accueil, notamment pour les enfants.
6. L'ECRI s'attachera à mettre davantage l'accent sur l'identification et la promotion de bonnes pratiques que les États membres ont développées aux niveaux central, régional et local et qui peuvent servir de modèle à d'autres États.
7. Elle a aussi pris conscience, dans le cadre de ses travaux de monitoring, de questions transversales où l'intersection entre l'origine nationale ou ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou d'autres motifs de discrimination peut conduire à davantage de discrimination. Nous chercherons à tenir compte de cet aspect dans toutes nos activités futures et d'y intégrer une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.

8. En s'appuyant sur les résultats du monitoring par pays et sur le recueil de bonnes pratiques, l'ECRI entend actualiser sa RPG no 5 sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans et sa RPG no 9 sur la lutte contre l'antisémitisme. Nous entendons aussi travailler sur une nouvelle RPG pour lutter contre la discrimination et l'intolérance envers les personnes LGBTI. L'ECRI continuera de combattre le discours de haine et, sur la base de sa RPG no 15, envisagera d'initier une révision de la Charte des partis politiques pour une société non raciste.
9. L'ECRI suivra diverses voies pour favoriser et soutenir la mise en œuvre de ses recommandations. Dans ce contexte, elle se félicite de l'accent que le Conseil de l'Europe met désormais sur des plans d'action et une coopération par pays dans les domaines relevant du mandat de l'ECRI.
10. L'ECRI estime que la lutte contre le racisme et l'intolérance ne saurait être menée sans alliés. Nous renforcerons donc notre coopération avec les autres organes du Conseil de l'Europe, les organisations internationales, la société civile, le monde académique et les médias. En outre, fermement convaincue de l'importance d'organismes de promotion de l'égalité forts et indépendants, elle continuera de travailler en étroite collaboration avec ces derniers dans les États membres.
11. Consciente du danger potentiel que présentent le profilage racial et la discrimination pouvant résulter de l'utilisation croissante de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, l'ECRI s'engage à sensibiliser face à ces défis. Cela étant, ces nouvelles technologies pourraient aussi servir à lutter contre le racisme et l'intolérance et nous recommanderons des moyens de tirer parti des possibilités qu'elles offrent.

III. Recommandations de l'ECRI aux États membres et aux parties intéressées

12. L'ECRI remercie les États membres du dialogue constructif et de l'excellente coopération qui se sont développés avec leurs autorités et les agents de liaison nationaux au cours des 25 dernières années.
13. Sur cette base, l'ECRI appelle les États membres à intensifier encore leurs efforts pour appliquer ses recommandations. À cette fin, elle recommande vivement à tous les États membres d'établir un système permettant de garantir de manière effective une mise en œuvre rapide et systématique de ses recommandations. Les organismes de promotion de l'égalité peuvent et doivent jouer un rôle important à cet égard.

14. Compte tenu de l'augmentation inquiétante du discours de haine et de l'intolérance dans le discours politique ces dernières années, l'ECRI appelle les parlements et les gouvernements des États membres à être conscients de leur responsabilité en matière de promotion de l'égalité et de l'inclusivité, à réfuter les discours de division et à se garder de faire de certaines parties de la population des boucs émissaires.
15. Enfin, l'ECRI appelle les États membres et les donateurs à financer des politiques, des activités à long terme et des projets qui contribuent à l'application de ses recommandations.